

Medincell augmente le montant alloué au contrat de liquidité confié à Rothschild Martin Maurel

Afin d'accompagner l'augmentation des volumes de titres échangés quotidiennement, Medincell a signé en date du 11 avril 2025 un avenant au Contrat de liquidité conclu avec Rothschild Martin Maurel le 10 septembre 2024, conformément aux dispositions du règlement (UE) No 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016, des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018 (la Décision de l'AMF) et des dispositions qui y sont visées.

Dans le cadre de cet avenant, Medincell a augmenté les moyens alloués à son Contrat de liquidité de 600.000 euros (six cent mille euros).

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre du Contrat de liquidité le 10 septembre 2024, les moyens suivants avaient été apportés :

- 466 568,49 euros
- 8 824 actions Medincell

Les moyens affectés à la mise en œuvre à la suite de cet avenant sont de :

- 1 168 010.83 euros
- 3 000 actions Medincell

L'exécution du contrat de liquidité peut être suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la Décision de l'AMF. Elle peut également être suspendue à la demande de Medincell pour des raisons techniques, telles que le comptage des actions ayant droit de vote avant une Assemblée Générale ou le comptage des actions donnant droit au dividende avant détachement du coupon, pour une période définie par Medincell.

Le Contrat de liquidité peut être résilié à tout moment par Medincell ou avec un préavis par Rothschild Martin Maurel dans les conditions prévues au contrat.

A propos de Medincell

Medincell est une société de *licensing* biopharmaceutique en phase clinique et commerciale qui développe des médicaments injectables à action prolongée dans de nombreux domaines thérapeutiques. Nos traitements innovants visent à garantir le respect des prescriptions médicales, à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des médicaments, et à réduire leur empreinte environnementale. Ils combinent des principes actifs avec notre technologie propriétaire BEPO® qui contrôle la libération d'un médicament à un niveau thérapeutique pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Le premier traitement basé sur la technologie BEPO®, destiné au traitement de la schizophrénie, a été approuvé par la FDA en avril 2023, et est maintenant distribué aux États-Unis par Teva sous le nom UZEDY® (la technologie BEPO est licenciée à Teva sous le nom de SteadyTeq™). Nous collaborons avec des entreprises pharmaceutiques de premier plan et des fondations pour améliorer la santé mondiale grâce à de nouvelles options de traitement. Basée à Montpellier, Medincell emploie actuellement plus de 140 personnes représentant plus de 25 nationalités différentes.

UZEDY® et SteadyTeq™ sont des marques déposées de Teva Pharmaceuticals

[medincell.com](https://www.medincell.com)

Contacts

David Heuzé

Head of Corporate and Financial Communications, and ESG
david.heuze@MedinCell.com / +33 (0)6 83 25 21 86

Grace Kim

Chief Strategy Officer, U.S. Finance
grace.kim@MedinCell.com / +1 (646) 991-4023

Nicolas Mérigeau/ Arthur Rouillé

Media Relations
Medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

Louis-Victor Delouvrier/Alban Dufumier

Relations investisseurs France
Medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94